

Code de conduite des fournisseurs de la BANQUE NATIONALE

Aperçu

Le code de conduite des fournisseurs de la Banque Nationale énonce les attentes de la Banque à l'égard de ses fournisseurs en matière de pratiques d'affaires responsables. Ces attentes reflètent les valeurs de la Banque ainsi que l'application de celles-ci dans le cadre de ses activités.

Portée

Le code de conduite des fournisseurs s'applique à tout fournisseur de biens et/ou de services voulant développer une relation d'affaires ou ayant consenti aux conditions contractuelles de la Banque Nationale.

Le terme « fournisseur » fait référence aux fournisseurs directs de la Banque Nationale ainsi qu'à leurs sous-traitants. La Banque Nationale se réserve le droit d'apporter des modifications au code de conduite en tout temps.

Vision

Le code présente les valeurs et les normes auxquelles les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer dans le cadre de leur relation d'affaires avec la Banque.

Avec l'adoption de ce code, la Banque énonce qu'elle veut faire affaire avec des fournisseurs qui tiennent compte des droits de la personne, de l'environnement et de l'éthique dans l'exercice de leurs activités ainsi que dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

La Banque s'engage à se procurer, dans la mesure du possible, des biens et des services de fournisseurs qui respectent ces valeurs et qui adoptent des pratiques d'affaires cohérentes à cet égard.

Conformité

Les fournisseurs doivent mettre en place toutes les actions et procédures applicables pour respecter les principes présentés dans le présent code de conduite. Celles-ci doivent être vérifiables.

La Banque peut effectuer des vérifications pour valider l'application du code chez un fournisseur. Dans certaines situations de non-conformité, la Banque se réserve le droit de prendre des mesures correctives. Ces mesures peuvent aller d'un simple avertissement à la résiliation partielle d'un contrat de service ou résulter en une fin de relation d'affaires.

Les fournisseurs doivent respecter les lois et les règlements qui s'appliquent à leurs secteurs d'activités. Ils sont aussi invités à aller au-delà du respect des lois et à appliquer les normes reconnues afin de favoriser la responsabilité sociale et le développement durable.

Ils doivent également assurer le respect des principes suivants :

Droits de la personne :

Les fournisseurs doivent respecter les droits humains fondamentaux, notamment en accord avec la législation applicable en matière de droits de la personne ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme, et avoir en place une politique de tolérance zéro face au harcèlement, l'abus, la discrimination et la violence en milieu de travail.

Environnement :

Les fournisseurs doivent se conformer à l'ensemble des lois, règlements et directives en vigueur relativement à la protection de l'environnement et au développement durable. Ils doivent connaître l'empreinte environnementale de leurs activités et mettre en place des politiques permettant d'en réduire l'impact au minimum.

Conformité réglementaire et juridique :

Les biens et services offerts respectent les lois et exigences réglementaires, et ce, tant celles du Canada que celles en vigueur dans les autres pays où les fournisseurs exercent des activités.

Diversité et inclusion :

Les fournisseurs doivent offrir un milieu de travail exempt de toute discrimination basée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, les croyances religieuses, l'appartenance politique, ou tout autre motif illicite. Ils doivent également avoir des pratiques de recrutement de personnel qui respectent le principe d'égalité des chances à compétences égales.

Éthique professionnelle :

Directives claires quant à la ligne de conduite qui doit être adoptée dans l'entreprise afin de respecter l'éthique et les lois, et ce, dans le cadre des fonctions d'administrateur, de dirigeant, d'employé, de contractuel ou de tiers.

Lutte contre le trafic d'influence et la corruption :

La Banque Nationale s'attend à ce que ses fournisseurs répondent aux plus hauts standards en matière d'éthique et aient en place une politique de tolérance zéro face aux agissements qui ne respectent pas les lois anticorruption.

Pratiques de travail responsables :

Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs ainsi que les lois du travail, règlements et normes applicables à leurs activités. Ils doivent également avoir une politique de tolérance zéro face au travail des enfants et au travail forcé dans l'ensemble de leurs établissements ou secteurs d'activités.

Santé et sécurité :

Les fournisseurs doivent respecter les lois, règlements et normes en matière de santé et de sécurité en lien avec leurs activités. Ils doivent aussi s'assurer de mettre en place toutes les mesures nécessaires, incluant la formation et la diffusion de procédures et bonnes pratiques, afin de protéger leurs employés et personnes contre les risques liés à la santé et sécurité en milieu de travail.